



Universités & Territoires



sommaire n° 68 - 20/04/2010

- 2 Trois questions à Simone Bonnafous, vice-présidente à la Conférence des Présidents d'Université (CPU).
- 3 Synthèse du séminaire sur l'impact économique de l'enseignement supérieur, par Pierre Albertini.
- 4 Quelques enseignements sur les études territoriales, par Jean-Paul Domergue.
- 5 Entretien via l'AFIJ avec Jean-François Mazouin, président l'Association des directeurs d'IUT (ADIUT).
- 6 Pas de 2 à Montpellier, avec l'Afev.
- 7 Mesurer l'insertion à l'université. Entretien via l'AFIJ, de Marc Boudier, président du RESOSUP.
- 8 Les nouveaux élus régionaux en charge de l'enseignement supérieur.

Enfin !

par Nicolas Delesque, directeur de la publication

Enfin, un réel statut de volontariat a vu le jour en France, avec la loi votée au parlement le mois dernier ! La machine administrative et politique est en marche. Par delà les changements gouvernementaux et le remplacement « à la jeunesse » de Martin Hirsch par Marc-Philippe Daubresse, les décrets d'application sont en cours de rédaction, le budget est voté et l'instance de pilotage en cours de préfiguration. Dans les prochains jours devrait donc naître un GIP, qui devrait se nommer - rien d'original - Agence du Service Civique, et devrait être présidé par... Martin Hirsch, l'instigateur de la loi du même nom.

10 000 volontaires dès l'année 2010, et un objectif de 75 000 jeunes en 2014 (10% d'une classe d'âge) : le dispositif est ambitieux, et le défi n'est pas simple, car la création d'un service civique, ou civil, ou de cohésion sociale, cette sorte de service que nous pourrions définir comme un moment d'engagement de plusieurs mois, à temps plein, pour des jeunes, donnant droit à une indemnité, et au service de la cohésion de notre nation, est d'une actualité brûlante.

Nous avons bien, en France, quelques statuts de volontariat, mais qui restaient exceptionnels et confidentiels : échanges européens, internationaux, sécurité publique, ... Depuis des années, la volonté de créer un réel service universel, ouvert à un grand nombre (pensé souvent comme

alternatif au service national qui venait d'être supprimé) se heurtait régulièrement à des priorités d'actualité, et en premier lieu à celle donnée à l'emploi des jeunes.

Dans un pays comme le nôtre, où le statut de salarié prime sur tout autre pour accéder à des droits et une certaine reconnaissance, comment inventer une place et un rôle à un statut produisant de l'activité qui ne rentre pas dans la sphère du marché du travail ? Au regard de la difficulté des jeunes justement à rentrer sur le marché du travail, est-ce que ce type de statut peut être complémentaire ou alternatif au processus habituel d'insertion professionnelle ? Peut-il être le moyen de satisfaire les aspirations de la jeunesse à « être utile », à assouvir leur motivation, tout en étant reconnus par la société ?

Enfin, ce sujet est aussi d'actualité quand on écoute les premiers échanges sur l'avenir de notre système de retraites, et la place de plus en plus importante prise et revendiquée par nos « jeunes retraités » en dehors du statut salarié. Il y a maintenant une vie engagée, citoyenne et solidaire pour les jeunes avant le travail, à quand un service civique et un statut reconnu pour les plus âgés qui participent à rendre plus solidaire notre société ? Il y avait l'emploi et le travail, le repos et les loisirs, il y aura maintenant l'engagement et la participation. ■



Universités & Territoires

Directeur de publication : Nicolas Delesque • Edition : PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris - Philippe Campinchi philippe@campinchi.com - Tél : 0684606274 • Retrouvez les archives sur www.universites-territoires.fr • Création graphique : PCC stocker@crouitch.com • Rédaction : PCC redaction@sarlpc.com, FP Tél. : 0140331793 • Crédits photographiques : DR - © Yuri Arcurs © OneO2 Fotolia.- PCC • Iconographies des organisations citées • Comité éditorial : Pierre Albertini, Pascal Blache, Daniel Lamar, Jean-Paul Domergue, Elise Rendaudin, Jérôme Sturla, François Rio • Cette newsletter est réalisée en collaboration et partenariat avec :



Conférence des présidents d'université

L'université est une chance. Saisissons-la



Diversités et excellences

Depuis janvier 2010, un groupe de travail de la CPU intitulé « Diversité » est animé par Simone Bonnafous, et a jusqu'ici rassemblé Alain Brillard, président de l'Université de Haute-Alsace, Gilbert Casamatta, président de l'INP Toulouse, Christian Forestier, administrateur général du CNAM, Christian Morzewski, président de l'Université d'Arras-Artois et Jean-Loup Salzman, président de l'Université Paris-13 Nord. Entretien avec Simone Bonnafous, qui dresse pour l'occasion un point d'étape sur les travaux de la CPU dans ce domaine.



Entretien

Point d'étape



Simone Bonnafous est Présidente de l'université Paris-12 Val-de-Marne et vice-présidente à la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

La CPU a voulu prendre le temps de la concertation avant de s'engager dans une signature de charte dans l'accès des boursiers aux filières d'excellences : pourquoi et où en êtes-vous ?

La Conférence des Présidents d'Université n'a pas souhaité signer la convention d'application de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence proposée par la conférence des grandes écoles, la conférence des écoles françaises d'ingénieurs et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, car la situation n'est pas comparable entre les universités et les écoles. En effet, les universités sont déjà un lieu de diversité, que ce soit à travers les étudiants qui y sont accueillis, les personnels, les formations délivrées ou la recherche. La convention que la CPU signera sera l'occasion de le rappeler et de s'engager plus activement encore dans cette voie.

Vous préférez parler de diversités et d'excellence universitaire plutôt que d'égalité des chances : au delà du débat sémantique nécessaire, concrètement quelles mesures préconisez vous pour l'Université ?

Les mesures déclinées dans la convention sont de plusieurs types : elles concernent

l'orientation des lycéens à travers le renforcement de dispositifs, tels les cordées de la réussite. L'accent est également mis sur la pluralité des parcours de formation offertes aux étudiants, parcours de soutien pour les étudiants en difficulté ayant besoin d'un accompagnement spécifique ou parcours soutenus pour des étudiants ayant les capacités suffisantes pour réaliser des doubles-cursus, des cursus approfondis ou suivre avec succès des classes préparatoires intégrées aux universités. Des indicateurs seront proposés, afin de mesurer les efforts réalisés dans les universités dans le cadre de cette convention.

Comment voyez-vous la mobilisation de la communauté universitaire et de ses partenaires sur ces questions, les prochaines étapes ?

La CPU signera cette convention avant l'été. Les autres signataires en seront le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère de l'éducation nationale, le Secrétariat d'état chargé de la politique de la ville et le Commissariat à la diversité, et à l'égalité des chances. En septembre, la CPU organisera un séminaire sur la diversité dont l'objectif sera de mener un débat sur ce thème avec les acteurs qui œuvrent ensemble sur cette question, et en particulier les syndicats et associations étudiantes. Ce séminaire prendra place dans le cadre d'une « Semaine de la diversité », qui sera l'occasion pour chaque université de décliner la convention au niveau local. ■

A lire

✓ Tribune de Jean-Loup Salzman.

Nous ne pouvons que vous recommander de lire la tribune du Président de l'université Paris-13 Nord. Extrait : « Il est de bon ton, dans certains milieux, de dénigrer l'Université, de remettre en cause l'efficacité des formations qu'elle dispense, de la réduire à l'état de voie de garage tout juste bonne à parquer des jeunes gens futurs chômeurs ou travailleurs déqualifiés. Ils véhiculent des clichés qui la confinent à un « enseignement de masse » qualifié de « non sélectif ».

Info+
<http://www.cpu->

Info+
<http://www.liberation.fr/societe/0101617057-au-lieu-de-reproduire-les-elites-il-faut-en-former-de-nouvelles>

Au coeur des territoires

Le 31 mars à Paris, les Cabinets Sup'Conseil et Latitude Etudiante Conseil, en partenariat avec l'Association des Villes Universitaires de France, le Conseil National des Economies Régionales, la Lettre Universités & Territoires et le Cabinet Ineum Consulting, ont organisé un séminaire sur un thème passionnant : « *Impact économique local de l'enseignement supérieur : méthodologies d'évaluation et études de cas.* » Dans l'article ci-dessous, Pierre Albertini, délégué général de l'AVUF dresse la synthèse des travaux.



Synthèse

Impact économique local du supérieur

La question de l'impact local de l'enseignement supérieur est relativement récente. Elle ne se posait guère tant que l'ES, concentré dans quelques grandes villes, faisait l'objet d'un pilotage national, avec un financement quasi-exclusif de l'Etat. Au contraire, elle rencontre aujourd'hui un intérêt croissant, en raison du large essaimage des formations sur le territoire, de l'implication plus directe des collectivités locales et de la perspective concurrentielle dans laquelle évoluent désormais enseignement supérieur et développement régional. Des échanges qui ont animé cette journée, émergent deux aspects essentiels : un impact multiforme et un élément de la stratégie des acteurs locaux.

UN IMPACT MULTIFORME

Les études conduites en France comme dans les pays étrangers permettent de mesurer les effets à court et à long terme de l'ES. Ce dernier est d'abord un agent économique local dont l'importance est proportionnelle à la taille. Il injecte en effet dans le circuit économique une masse salariale, des dépenses de fonctionnement et d'investissement et génère une consommation : celle des étudiants est d'ailleurs de loin la plus élevée (521 euros en moyenne mensuelle - enquête IPSOS, 2009). A plus long terme, l'ES est également un levier du développement local, même si ses effets se prêtent plus difficilement à une évaluation quantitative. Un rapport canadien évoque à ce propos son rôle de « catalyseur ». Outre l'effet démographique, non négligeable dans une société en voie de vieillissement, l'amélioration du potentiel humain agit naturellement sur le marché du travail : il est inutile de souligner à cet égard le rapport qualification-insertion professionnelle. Sur le développement économique, l'impact de l'enseignement supérieur sera d'autant plus fort que sa relation avec le tissu régional est intense. Enfin, même si les pratiques des étudiants ont beaucoup changé, on ne saurait oublier l'impact culturel que suscite, dans nos villes, la présence d'établissements de formation. Les sites qualifiés de « secondaires », faute d'un qualificatif plus approprié, ont favorisé à cet égard la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

UN ELEMENT DE LA STRATEGIE DES ACTEURS LOCAUX

Par l'image qu'il donne, par sa contribution à l'animation de nos villes, l'enseignement supérieur est, selon la formule heureuse de la CPU, une « chance » pour nos territoires. Aussi, doit-il être intégré à la stratégie de développement conçue par les collectivités locales. A mon sens, à trois niveaux essentiels :

- aménagement urbain : la présence d'étudiants génère des besoins particuliers, en termes de logement, de transport, d'accès aux équipements. Il s'agit de les intégrer à la conception même des documents d'urbanisme et des plans de déplacements. La ville en tirera profit, comme le montrent la réhabilitation du patrimoine (anciennes casernes, par exemple), la valorisation de certains quartiers ou la fréquentation des lignes de transport en site propre. Cette problématique ne concerne pas seulement les opérations du « plan campus », elle est, à une échelle variable, commune à toutes les villes universitaires :

- intégration citoyenne des étudiants : outre l'amélioration du cadre de vie, les acteurs locaux ont d'autant plus matière à travailler sur l'intégration citoyenne des étudiants que leur âge moyen et l'aller et retour formation - vie active ne cessent de se développer. Dans cette perspective, ce qui contribue à favoriser leur engagement social, à leur procurer une première expérience ne peut que les aider dans leur parcours et les inciter à s'investir dans la ville où ils ont fait leurs études.

- articulation avec le tissu local : si l'ES agit sur le tissu régional, inversement, ce dernier peut aussi modifier l'ES. Les acteurs locaux ont ici un rôle à jouer dans la professionnalisation des formations et dans l'ancrage territorial de celles-ci. Les enjeux, notamment vers les PME-PMI sont multiples : innovation, transfert de technologies et, dans une mesure plus limitée, recherche se prêtent à des expériences partagées et réussies.

C'est tout le sens de l'action que conduit l'AVUF à travers la convention-cadre qu'elle signera prochainement avec la CPU. ■

Pierre ALBERTINI, délégué général de l'AVUF

Etudes territoriales

L'accroissement récent de l'autonomie conférée aux universités induit différenciation, politique d'attractivité et d'identité, donc de singularité, impliquant par là même, entre autres facteurs stratégiques, une implication renouvelée d'implantation dans les territoires. Dès lors, ce ne sont plus seulement les atouts scientifiques et pédagogiques des universités qui sont mis en évidence mais aussi les particularités géographiques, démographiques, sociologiques, économiques et culturelles de leur localisation, de leur « territorialisation ». La qualité et l'importance des partenariats avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques est plus que jamais à l'ordre du jour.



Tribune

Nouveau regard

Les collectivités locales et les acteurs socio-économiques deviendront donc, plus encore que par le passé, des composantes essentielles du développement universitaire et scientifique. Un tel changement de positionnement implique une nouvelle approche des partenariats, plus axée sur des objectifs partagés que sur des moyens, et donc une exigence de résultats relevant à parité des logiques de chacun des partenaires.

UNE QUINZAINE D'ETUDES

Une quinzaine d'études ont été réalisées en France depuis la fin des années 90, en général par des universitaires, selon des méthodes soit tout à fait fondées sur des démarches d'analyse économique strictes, soit sur des démarches plus empiriques. Elles permettent de montrer, en particulier aux élus locaux qui avancent souvent l'importance (réelle) des investissements qu'ils réalisent, les volumes financiers dont bénéficient les territoires en retour. En revanche, il semble que ces travaux aient rarement inspiré réellement des stratégies universitaires plus tournées vers la reconnaissance internationale que vers l'appui au développement local.

Le séminaire du 31 mars 2010 a visé simplement à impulser un élan nouveau à ces démarches et à leur appropriation effective par les partenaires. Il s'agissait de montrer que ces démarches sont possibles, que des méthodes rigoureuses d'évaluation existent, que des résultats dont les universités peuvent s'inspirer ont été publiés.

A MEDITER

Les études réalisées en France ont évalué l'impact économique local à des seuils situés entre 3 et 800 millions d'euros... compte non tenu des effets multiplicateurs et des emplois directs ou indirects évalués eux entre 150 et 20 000 selon les sites. De tels ordres de grandeur devraient faire résolument considérer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, non seulement comme des services publics de proximité à vocation essentiellement sociale, mais aussi au même titre, en termes d'impact, que toute entreprise à vocation économique directe. Ce nouveau regard permettrait tout à la fois de constater que le retour est considérablement

plus important que les investissements consentis localement, que ce retour bénéficie à l'ensemble des acteurs du territoire, familles, institutions, entreprises, infrastructures, et que cela justifierait des politiques d'attraction et de partenariat aussi performantes que celles mises en œuvre envers les entreprises du secteur marchand. S'entend, bien sûr, sans considérer que l'activité doive relever de ce secteur ! ■

Jean-Paul Domergue
Consultant Cabinet Sup'Conseil
Chef de projet formations de l'AVUF

Info+
<http://www.supconseil.fr/seminaire>
supconseil@yahoo.fr

Liste non exhaustive des études

- 1993 et 2003 : L'impact de l'Université Jean Monnet - St Etienne - P.Eparvier et H.Guirao - Pr. Bouabdallah
- 1993 : Universités et développement économique dans le Pas de Calais - SCET - BIPE - 3 IN
- 1993 : Université Louis Pasteur - Strasbourg - Jean-Alain Heraud et Christophe Zerr
- 1995-96 : Impact économique de l'agglomération rennaise - CERETIM RENNES I
- 1996 et 1999 : Impact de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le développement local en ville moyenne : Laval - St Brieuc - St Nazaire - Marc Navez, Fédération des Maires des Villes Moyennes, Maurice Basle et Jeanne Le Boulch - CREREG
- 1999 : Impact de l'Université de Haute-Alsace sur l'agglomération mulhousienne - Agence d'urbanisme
- 2001 : Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois - Laurent Gagnel et Jean-Alain Heraud - BETA/ULP
- 2001 : Evaluation économique des universités en Drôme-Ardèche
- 2004-05 : Etude recettes et dépenses des étudiants sur l'agglomération de Reims - Cabinet Sup'Conseil, Ville de Reims
- 2005 : Impact de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'agglomération grenobloise - Pôle européen
- 2005 : L'impact économique de l'Université de Bretagne-Sud - Cabinet Intermede
- 2006 : Impact économique des pôles universitaires secondaires en région PACA - Frédéric Rychen - IDEP Université de la Méditerranée
- 2009 : Impact économique de l'Université de Bretagne-Sud sur le département du Morbihan - Cabinet Strasbourg Conseil

Info+
Les interventions du séminaire du 31 mars « Impact économique local de l'enseignement supérieur : méthodologies d'évaluation et études de cas » sont téléchargeables sur le microsite dédié au séminaire
<http://www.supconseil.fr/seminaire>

Filières technologiques

Univers

Filières technologiques

Jean-francois Mazoin est directeur de l'IUT « A » Paul-Sabatier de Toulouse et préside l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT) depuis 2008. Cet ardent défenseur des IUT nous expose les perspectives et évolutions de l'ensemble des filières technologiques.



Quelle articulation est en train de

L'AFIJ a, dans son dernier *Potentiel*, lettre en direction du monde de l'entreprise, publié un entretien avec Jean-François Mazouin, président de l'Association des Directeurs d'IUT. L'ADIUT a pour objet la promotion des Instituts universitaires de technologie et a mené de nombreux travaux sur le devenir des diplômés du Diplôme universitaire de technologie. Cet ardent défenseur des IUT répond à nos questions sur les perspectives et évolutions de l'ensemble des filières technologiques. Il nous a semblé intéressant pour nos lecteurs - aussi bien ceux qui travaillent du côté des collectivités que de celui de l'Université - de reproduire cet article.



entretien

Filières technologiques



Jean-François Mazoin est directeur de l'IUT « A » Paul-Sabatier de Toulouse, et préside l'Association des directeurs d'IUT (ADIUT) depuis 2008.

Quelle articulation est en train de prévaloir entre les services en charge de la préparation à l'insertion professionnelle et des stages des IUT et les BAIP ?

Dans les IUT, le stage objet pédagogique est depuis longtemps intégré dans les études. Le stage produit de l'expérience et de la compétence, il est encadré, évalué, et fait l'objet d'une soutenance. Enfin, il est pris en compte dans la délivrance du diplôme. C'est une gestion de proximité qui s'est tissée au fil du temps entre le monde de l'entreprise et les enseignants des IUT. Or, on tend à dire aujourd'hui que la gestion du stage doit être centralisée. Ce qui est vrai pour les formations qui n'ont pas de culture de stage, mais qui est faux pour les IUT, car cela reviendrait à le découpler de la formation pédagogique. Les BAIP ne vont pas nous apporter des réseaux. Nous les avons déjà. En revanche, ils peuvent nous apporter des outils de gestion, et c'est à cela que les universités devraient travailler plutôt que de chercher à centraliser toutes les offres de stages.

Comment imaginez-vous l'avenir des enseignements supérieurs technologiques courts (DUT, BTS et licence pro) ? Peut-il y avoir une synergie, à terme, entre DUT et BTS ?

Absolument ! La commission Sarrazin sur la

cohérence de la carte des formations professionnelles, à laquelle j'ai participé l'an dernier, a abordé ces questions. Les finalités du BTS et des IUT sont en réalité plus complémentaires que concurrentielles. Le BTS forme plus à un métier technique et opérationnel alors que l'IUT forme plus à un secteur d'activités technologiques et générales. Le BTS est encadré par des professeurs des lycées alors que les IUT sont des formations universitaires dispensées par des enseignants-chercheurs, ce qui renforce l'autonomie du jeune. En résumé, le BTS est plus technique et l'IUT plus technologique. Il faut bien entendu replacer tout cela dans le contexte d'évolution du lycée. Le nombre de bacheliers technologiques et pro va augmenter. Ce vivier va irriguer les BTS comme les IUT. En revanche, il est temps que des équivalences, des passerelles soient possibles pour les BTS afin de former avec les IUT une véritable voie technique et technologique vers une L3 technologique qui ouvrira la porte aux Masters.

L'AFIJ reçoit de nombreuses offres d'emploi demandant des DUT (ou des BTS). Nous trouvons peu de candidats. Quels jeunes diplômés sortent actuellement sur le marché du travail avec un DUT ?

Cela dépend des branches professionnelles. C'est aussi de la responsabilité des entreprises de communiquer sur le déroulement des carrières et leur évolution. Il faut que le jeune ne pense pas qu'il va rester technicien toute sa vie. Les jeunes qui entrent dans un IUT sont souvent boursiers (45 % à Tarbes par exemple) et 50 % d'entre eux poursuivent

des études au-delà de la Licence. Le fait de continuer n'est pas un problème. Et ceux qui disent que les filières courtes ne jouent pas leur rôle puisque les jeunes poursuivent leurs études se trompent. Les jeunes sécurisent leur parcours de formation. C'est une notion qui est fondamentale du point de vue de l'égalité des chances. ■

Info+
www.iut-fr.net

Brèves

✓ *EsprIUT* est le titre du trimestriel (vendu en kiosque à partir du 30 avril 2010). Au sommaire du premier numéro : le dossier portera sur l'alternance, et le médaillé de Vancouver feront la une...

✓ A quelques jours des JO de Vancouver, l'IUT d'Annecy a tenu à féliciter les étudiants sélectionnés, parmi lesquels des jeunes actuellement en formation (8 étudiants), mais aussi d'anciens étudiants de l'établissement (21 étudiants, dont 3 défendant le titre Handisport). Ils représentent 27% de l'équipe olympique française 2010.

Info+
<http://www.facebook.com/group.php?gid=301516379414>

Pas de 2 à Montpellier

Il existe une séparation géographique et sociale entre des jeunes vivant dans la même ville, les jeunes des quartiers populaires d'une part, la jeunesse étudiante d'autre part. Ces deux univers se côtoient peu car les étudiants se déplacent rarement dans les quartiers populaires excentrés de Montpellier et les jeunes de ces quartiers sont une minorité à avoir accès à l'Université. Permettre la mobilité de la jeunesse montpelliéraine dans la ville, dépasser les préjugés qui existent sur les jeunes des quartiers populaires et sur les étudiants sont les objectifs que s'est fixés l'Afev de Montpellier.

Sois différent, pense solidaire



Initiative

A l'Université et dans le quartier

Cette initiative combine deux actions de proximité : la première, le 31 mars, à l'Université Paul Valéry et la seconde aura lieu à la rentrée prochaine, au sein du quartier du Petit Bard.

ENGAGEMENT ET CULTURE URBAINE À L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY.

Ce premier évènement qui s'est déroulé le 31 mars, s'inscrit dans la « semaine contre les discriminations » qui est organisée depuis l'an dernier par la mission égalité hommes/femmes de l'Université Paul-Valéry.

La journée s'est décomposée en trois ateliers culture urbaine (écriture, graff, danse hip-hop), en une exposition photos sur l'espace urbain de Montpellier. Les ateliers ont été en partie animés par les collégiens accompagnés par l'Afev et l'association Nouas, et l'exposition photo a été mise en place par des enfants accompagnés par l'Afev au niveau de la Maison des Étudiants. « L'objectif est que les enfants passent d'un rôle d'apprenant à un rôle d'animateur d'atelier, et qu'ils transmettent des connaissances aux étudiants », explique l'Afev.

L'effervescence était au rendez-vous : un espace d'expression libre (slam, rap...) animé par le rappeur montpelliérain Monotof installé pour l'occasion à la salle Jean Moulin de la Maison des Étudiants ; une démonstration de danse hip-hop/ragga du duo dynamique Chai & Jow suivi d'une session « open mic » sur le parvis de la faculté ; un débat sur la problématique des quartiers populaires à partir d'un petit film, créé par des enfants nouvellement arrivés en France et des étudiants de l'Afev, sur l'espace urbain de Montpellier et enfin, un concert reprenant la thématique de la culture urbaine tout en essayant d'être éclectique (rap américain, rap français, reggae).

ENGAGEMENT ET EDUCATION POPULAIRE AU PETIT BARD.

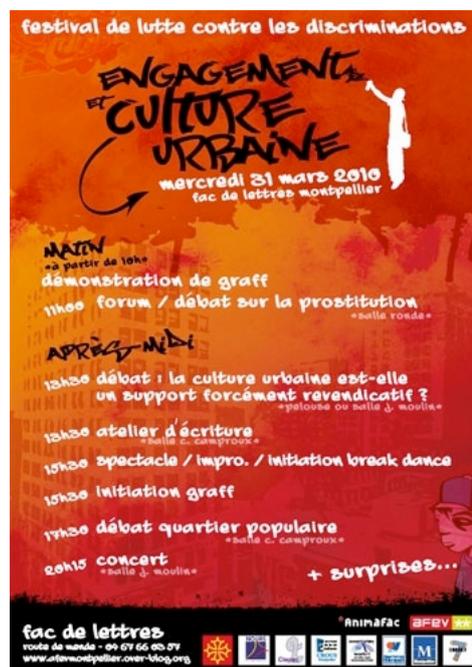
Pour l'Afev, « l'éducation populaire permet de répondre à une urgence sociale, mais aussi de répondre à un besoin de transformation sociale. » Cette seconde initiative qui doit se dérouler le 8 mai, a pour objectif de « déplacer le monde universitaire dans un quartier populaire de Montpellier afin qu'il découvre certaines réalités sociales et qu'il rencontre les gens du quartier. »

Le programme reste à définir puisque le projet n'est pas encore achevé, mais l'idée est de rassembler nos deux jeunes autour

d'un noyau fédérateur: le sport. L'AFEV comptera donc sur ses étudiants de Staps et les membres du Suaps (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) pour venir à la rencontre des habitants du Petit Bard. A travers cette rencontre, l'Afev souhaite aborder le thème de la mixité et des préjugés sexistes dans le milieu du sport. Les participants seront des enfants du quartier et des étudiants. A midi, un repas sera co-organisé par une association spécialisée dans l'organisation de repas alternatif et une association du quartier. Une partie du repas sera végétarienne et sera accompagnée d'une sensibilisation et de discussions autour du rapport entre l'environnement et notre alimentation. En début d'après midi, un forum associatif sera installé. L'objectif étant de tisser ou de renforcer des liens entre les diverses associations d'éducation populaire, ainsi que de commencer à partager les pratiques et les expériences. Enfin, des débats poursuivront ceux initiés à l'Université, avec pour objectif « d'ancrer le débat dans les réalités du quartier. » ■

Info+

<http://afevmontpellier.over-blog.org/>



Mesurer l'insertion



Le Réseau des Observatoires de l'enseignement supérieur (RESOSUP) est une association qui regroupe les professionnels qui travaillent à l'étude des parcours, des conditions de vie étudiante et de l'insertion professionnelle des diplômés, au sein des établissements d'enseignement supérieur. Entretien avec son président, Marc Boudier, qui est aussi Directeur et Responsable du pôle « insertion » de l'OVE à l'université Toulouse-I. Cet entretien est extrait de *Potentiel*, lettre en direction du monde de l'entreprise éditée par l'AFIJ.



entretien

Mesurer l'insertion à l'Université



Marc Boudier, Président de RESOSUP

Quels sont les projets de RESOSUP pour 2010 ?

Sur le champ de l'insertion professionnelle, nous continuons à mettre en place une sorte d'assistance auprès des Observatoires, pour mener à bien l'enquête nationale de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Par exemple, nous avons pris le questionnaire de la DGSEIP et l'avons mis dans un logiciel d'interrogation que la plupart des collègues utilisent. Nous mutualisons le travail, avec l'appui de certains spécialistes. Par rapport à cette enquête, nous avons le projet de faire une évaluation interne sur l'impact de ce questionnaire sur le travail des observatoires, la manière dont cela s'est passé, les problèmes rencontrés, les problèmes de financement, etc. Sur la partie parcours de formation, nous sommes en train de boucler le deuxième cahier de RESOSUP sur les suivis de cohortes. C'est un cahier méthodologique sur l'insertion professionnelle. D'un point de vue plus global, nous sommes en train de renforcer les actions de formation et d'échange, tant au niveau méthodologique que pratique, en favorisant les nouveaux venus - car il y a un renouvellement et un rajeunissement des effectifs des Observatoires -, et ceux qui travaillent de façon isolée dans leur Université. Et nous préparons les journées nationales qui se tiendront en juin à Strasbourg.

Comment prenez-vous en compte la qualité des emplois obtenus par les diplômés ?

Historiquement, RESOSUP s'est créé sur le constat que les Observatoires faisaient des enquêtes sans les mettre en commun. Ce fut un grand travail méthodologique que de trouver le plus petit dénominateur commun. Cela a abouti pour nous à la publication du Cahier n°1, où sont posées noir sur blanc les différentes méthodes qui nous paraissent les meilleures et les différentes variables que nous voulons mettre à jour. Et puis il y a une deuxième conclusion, qui est le questionnaire de la DGESIP. Même s'il est « critiquable » pour différentes raisons, RESOSUP a fait partie du groupe de travail qui l'a élaboré.

Quelle communication souhaiteriez-vous faire des résultats de vos études ?

Les Observatoires sont bien des structures locales rattachées aux universités. Contrairement à ce qu'on nous fait faire d'une certaine manière au ministère, puisqu'on nous demande d'abonder le national à partir du local, le but d'un Observatoire est bien de donner un certain nombre d'éclairages aux décideurs de l'Université. La communication que nous faisons est d'abord interne. Cela peut même être une non-communication. Les résultats de certains travaux peuvent poser un certain nombre de problèmes en termes de diffusion. En interne, ces résultats peuvent rester entre les mains du président et de son équipe. Cela ne me choque pas, car si l'on remet les Observatoires à la place qu'ils ont, ils offrent une expertise pour les décideurs. Les décideurs sont les commanditaires et ils

en font ce qu'ils veulent. Nous avons aussi pour but d'informer les étudiants, les lycéens et leurs familles. Ce n'est pas facile de communiquer, car les enquêtes ne sont pas de la littérature de gare : les chiffres ne sont jamais très drôles. Ma position, assez partagée par mes collègues, c'est de communiquer auprès des gens qui vont faire la communication. Nous ne sommes pas vecteurs d'information, mais nous la donnons. Et c'est à eux de la rendre accessible. Nous avons un projet à travers notre site, qui consistera à disposer d'un moteur de recherche parmi les enquêtes publiées officiellement et à faire des recherches thématiques. RESOSUP a la volonté de fédérer les travaux.

Considérez-vous les OVE assez indépendants des universités au sein desquelles ils opèrent ?

Par définition, ils ne le sont pas, car nous sommes des personnels de l'Université. C'est plus une question déontologique. Je pense que nous sommes dans une position d'expertise, tant qu'on nous laisse produire de façon objective et scientifique. C'est comme un cabinet-conseil : le commanditaire de l'étude en fait ensuite ce qu'il en veut. Il pourrait y avoir problème si les chiffres étaient faux. Tant que la gouvernance de l'Université respecte le mode de travail des Observatoires, il n'y a pas de problème. Après, c'est un débat plus large qui consiste à savoir si la mesure de l'insertion professionnelle dans les universités doit être faite en interne ou en externe. ■

Elus régionaux



La composition des nouveaux conseils régionaux et la place qui est réservée à l'enseignement supérieur est particulièrement intéressante. Plus de la moitié sont des femmes dont certaines sont jeunes. On retrouve deux anciens présidents d'université, et de nombreux universitaires. Le poids politique est aussi important puisque des élus des anciens députés, des représentants d'Europe Ecologie, d'ex PRG ou du MODEM héritent de vice-présidence en charge de ces dossiers. Parfois, et ce n'est pas anodin, ce sont des 1^{er} Vice-Présidents qui sont délégués à l'enseignement supérieur. Et lorsque la Vice-Présidence disparaît comme en Rhône-Alpes, il ne faut pas se tromper, il ne s'agit pas d'une minorisation de la question de l'enseignement supérieur.



Annuaire

Qui sont-ils ?

Alsace : Sophie Rohfritsch, Majorité Alsacienne, passe de la 9^{ème} à la 4^{ème} Vice-Présidente recherche, transfert de technologie, enseignement supérieur.

Aquitaine : Anne-Marie Cocula, PS, 71 ans, ancienne présidente d'Université, demeure Vice-Présidente chargée de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Culture.

Auvergne : Alain Bussière, PS, 47 ans, universitaire, est de nouveau en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il est 1^{er} Vice-Président délégué.

Basse-Normandie : Corinne Féret, PS, 48 ans, 3^{ème} Vice-Présidente en charge de l'Éducation et l'Enseignement Supérieur.

Bourgogne : Nicole Eschmann, Europe Ecologie, ancienne députée, devient Vice-Présidente de la commission Lycées - enseignement supérieur, recherche et innovation. François Patriat (PS), réélu président du conseil régional de Bourgogne, demeure comme au cours du précédent mandat chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Bretagne : Bernard Pouliquen, DVG, 52 ans, chargé de mission à l'IGAENR, est 12^{ème} Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Centre : Patrick Riehl, ex PRG, est Vice-Président de la région Centre, chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et des formations sanitaires et sociales.

Champagne Ardennes : Jacques Meyer, PS, 60 ans, ancien président d'Université, est 1^{er}

Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et au sport.

Corse : en cours.

Franche-Comté : Patrick Bontemps, PS, 55 ans, est nommé 5^{ème} Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et des ressources humaines.

Guadeloupe : en cours.

Haute-Normandie : Bénédicte Martin PS 32 ans, universitaire est 5^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'éducation : enseignement secondaire, enseignement supérieur, citoyenneté, jeunesse.

Ile-de-France : Isabelle This Saint-Jean, PS et apparenté, 46 ans, universitaire, est élue 13^{ème} Vice-Présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Languedoc-Roussillon : Anne-Yvonne Le Dain, DVG, 55 ans, directrice de recherche, est élue 10^{ème} Vice-Présidente déléguée à la recherche et aux universités.

Limousin : en cours.

Lorraine : en cours.

Martinique : Elisabeth Landi, préside la commission enseignement supérieur, innovation et recherche.

Midi-Pyrénées : Nicole Belloubet, PS, ancienne rectrice et enseignante à l'IEP Toulouse, est élue 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la re-

cherche.

Nord-Pas-de-Calais : Sandrine Rousseau Génération Écologie, 38 ans, universitaire, est 10^{ème} Vice-Présidente en charge Développement économique, agriculture, recherche, innovation, enseignement supérieur, europe, co-développement.

Pays de la Loire : Maï Haeffelin, PS, 33 ans, enseignante, élue 12^{ème} Vice-Présidente à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Picardie : Anne Ferreira, PS, 49 ans, est 4^{ème} Vice-Présidente en charge du développement économique et de la recherche.

Poitou-Charentes : L'information est confidentielle mais circule déjà sur les blogs. Alexis Blanc, MODEM, bénéficierait d'une Vice-Présidence en charge de l'enseignement supérieur.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Christophe Castaner, 43 ans, 11^{ème} Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Rhône-Alpes : Dans cette région, l'enseignement supérieur n'a plus de Vice-Présidence. Thierry Philip, PS, 61 ans, ancien Vice-Président délégué à la santé et au sport, devient conseiller spécial délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur et succède sous cette forme à Roger Fougères.

La Réunion : Hugette Vidot, UMP, 62 ans est élue 10^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Éducation et à l'Enseignement Supérieur.